



Cély, le 4 février 2019

MAIRIE  
DE  
**CÉLY-EN-BIÈRE**  
77930

Tél. : 01 64 14 24 34

Fax : 01 64 14 24 31

**Objet : lettre Info 31**

Madame, Monsieur,

L'Etat a engagé sur tout le territoire **un grand débat national**.

Il est demandé aux maires d'accueillir avec bienveillance les demandes émanant de collectifs citoyens ou d'associations. C'est dans ce cadre que le maire de Saint -Sauveur, de Perthes et moi-même avons reçu une demande de prêt de salle de la part du responsable du Collectif « Gilets Jaunes de Fontainebleau ». Nous avons accepté la proposition de Monsieur Chambron, maire de Perthes de regrouper nos 3 communes pour un débat commun. Celui-ci aura lieu **le vendredi 08 février 2019 à 20h dans la salle Raymonde Fache à Perthes**. Je rappelle que cette réunion a lieu à l'initiative et sous l'entière responsabilité du Collectif des Gilets Jaunes et non des municipalités.

**Le cahier de doléances et de propositions** ouvert le 6 décembre 2018 se trouve toujours en mairie. Il constitue un outil du grand débat national.

A ce jour, nous avons reçu 6 messages de Célysiens et 2 de Perthois. Il vous est toujours possible selon les mots du Ministre chargé des Collectivités « pour améliorer votre quotidien et préparer l'avenir de notre pays », d'adresser vos remarques et vos attentes **en mairie**, ou par mail à l'adresse **maire.cely@orange.fr** ou par courrier au **15 rue de la Mairie**.

**Le recensement est actuellement en cours**. Chaque foyer a reçu des informations sur les agents enquêteurs qui se présentent à votre domicile et sur l'importance de participer au recensement.

En effet, du nombre d'habitants découle la participation de l'État au budget des communes : plus une **commune est peuplée, plus cette participation est importante**.

**Vos informations personnelles sont protégées**. Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter de façon anonyme les questionnaires. Ces derniers ne peuvent donc pas donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas comptabilisé(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Pour fournir vos réponses par internet ou sur papier, **merci de respecter la date limite indiquée sur les formulaires**. Le recensement prendra **fin le 16 février 2019**. Nous vous remercions pour votre participation.

**Objets flottants sur le Rebais** : Il nous a été signalé une nouvelle fois que des déchets (bouteilles et barquettes en plastique, briques en carton, déchets verts, baguettes de pain, etc...) sont délibérément jetés dans le Rebais, dans sa traversée de notre village. La mairie attire l'attention de chacun sur les conséquences que peut entraîner de tels gestes. En effet, qu'il soit dégradable ou non, tout déchet jeté dans le Rebais constitue **un risque d'embâcle**, c'est-à-dire de bouchon hydraulique qui peut en cas de crue provoquer une élévation du niveau de l'eau et aggraver les inondations.

Les différents objets flottants ont également **un impact non négligeable sur la qualité de l'eau et sur le milieu naturel**. Il en va de même pour les déchets verts et aliments qui, bien que dégradables, constituent une source de matière organique dont **l'excès et la décomposition perturbe l'équilibre fragile du cours d'eau**.

Chacun est garant de notre eau, de notre environnement et de notre qualité de vie.

**La fibre optique** : Pour répondre à certaines interrogations sur le déploiement de la fibre pour les particuliers, je viens ici compléter l'article de la lettre info du Pays de Fontainebleau. Tout d'abord, il faut savoir que les 26 communes ne seront pas équipées en même temps. Le déploiement a commencé et va s'échelonner jusqu'en 2023.

Notre territoire a été découpé en plusieurs secteurs non pas en fonction de la position géographique de chaque commune mais de la qualité de l'ADSL. Les communes seront couvertes par secteur, selon un calendrier précis.

**Les travaux de déploiement commenceront à Cély en 2020**, ce qui signifie **2021 pour l'ouverture commerciale**. Il est donc bien trop tôt pour répondre dès maintenant aux sollicitations d'éventuels fournisseurs d'accès.

### A vos agendas

---

**Mardi 12 février 2019 à 20h30, salle du Conseil** : Réunion du Conseil municipal.

**Samedi 23 mars 2019 de 10h à 12h** : Nettoyage citoyen de la Forêt et de ses lisières partout dans le Pays de Fontainebleau : la commune s'est inscrite et participera à cette opération de grande ampleur. Nous vous donnons rendez-vous dans la cour de la mairie pour nettoyer par petits groupes nos chemins et les abords de nos routes.

En cette période hivernale, nous restons particulièrement à votre écoute,

Bien cordialement,  
Maryse GALMARD PETERS  
Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M Galmard'.